

Mars 1959: la mort sans réponse de Boganda en Centrafrique

PAR FANNY PIGEAUD

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 5 AOÛT 2020



Portrait de Barthélemy Boganda, photographié dans les années 1950. © AFP

Le 29 mars 1959, un avion de ligne français disparaît en République centrafricaine, colonie française. À son bord, le charismatique premier ministre Barthélemy Boganda, artisan « *des États-Unis de l'Afrique latine* ». Les restes de l'avion sont retrouvés deux jours plus tard, il n'y a aucun survivant. Malgré une enquête, les causes de cet accident restent floues.

Plus de soixante ans après, la mort de Barthélemy Boganda n'est toujours pas élucidée. Cet ancien prêtre et homme politique à l'envergure exceptionnelle a péri dans l'accident d'un avion de ligne français, le 29 mars 1959, dans le sud-ouest de l'actuelle République centrafricaine (RCA). Premier ministre, député, maire de Bangui, Barthélemy Boganda, 48 ans, se préparait à devenir le premier président de la RCA, qui devait proclamer son indépendance le 13 août 1960.

Accident ? Attentat ? Les causes de la dislocation du Noratlas à bord duquel Boganda avait pris place n'ont pas fait l'objet d'une enquête sérieuse. Un de ses neveux, le général centrafricain Xavier Sylvestre Yangongo, affirme avoir recueilli, au fil des années, des éléments laissant penser que l'avion a explosé sous l'effet d'une bombe.

Ce qui est certain, c'est que Barthélemy Boganda s'était fait beaucoup d'ennemis en dénonçant les crimes commis au nom de la colonisation et en plaidant pour la création d'une fédération d'États africains.



Portrait de Barthélemy Boganda, photographié dans les années 1950. © AFP

Barthélemy Boganda est né au sud-ouest de Bangui, dans la Lobaye. Cette région fait alors partie du Moyen-Congo, une colonie membre de l'Afrique-Équatoriale française (AEF). Elle sera rattachée à la colonie d'Oubangui-Chari en 1932. Comme les autres territoires de l'AEF, la Lobaye vit un cauchemar depuis le début de la colonisation : ses habitants sont régulièrement victimes des troupes militaires françaises qui, en pleine conquête du Tchad, obligent nombre d'entre eux à leur servir de porteurs et commettent assassinats, viols, incendies, pillages.

Ils subissent aussi les sévices perpétrés par l'administration coloniale et les compagnies privées dites « *concessionnaires* », qui contrôlent d'énormes portions de territoire. Exécutions sommaires, tortures, amputations, humiliations, taxes illégitimes, séquestrations de femmes et d'enfants pour obliger les hommes à fournir, pour presque rien, du latex aux compagnies concessionnaires : la liste de leurs exactions est longue.

Rapportées par André Gide et Albert Londres, elles seront aussi consignées en 1905 par Pierre Savorgnan de Brazza dans un rapport commandé par le gouvernement français, qui décidera de le garder secret, en raison de son contenu accablant.

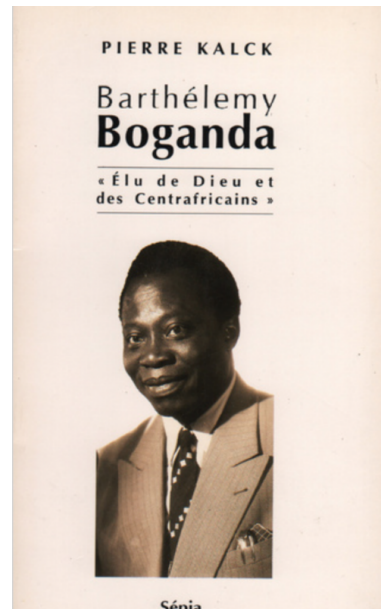
Barthélemy Boganda est directement victime de cette cruauté : quand il est enfant, sa mère est battue à mort parce qu'elle n'a pas rapporté le quota de caoutchouc réclamé par la toute-puissante compagnie forestière Shanga-Oubangui (CFSO). En 1921, il est pris en charge et scolarisé par l'Église catholique. Brillant élève, il devient en 1938 le premier prêtre africain de l'Oubangui-Chari. Il se montre soucieux du bien-être de ses paroissiens, lutte contre le mariage forcé des jeunes filles, s'investit dans l'éducation...

Encouragé par l'évêque de Bangui, il se présente aux premières élections législatives ouvertes aux colonies, dans le cadre de l'Union française. Il est élu en 1946 et se retrouve à Paris sur les bancs de l'Assemblée nationale, dans le groupe du Mouvement républicain populaire (MRP). Mais très vite, c'est la déception.

L'Église et l'administration coloniale « *pensaient trouver en Boganda un auxiliaire politique précieux* », selon l'historien Jean-Dominique Penel. Mais « *Boganda allait se montrer non coopératif, absolument pas malléable et docile comme on se l'était faussement imaginé. Les rapports se dégradèrent rapidement, des contradictions et des conflits violents éclatèrent* ».

De son côté, Barthélemy Boganda s'était figuré que ses fonctions de député lui permettraient d'améliorer le sort de ses concitoyens d'Oubangui-Chari. « *Il s'annonçait comme "le mandataire d'un peuple opprimé par les colonialistes et les négrophobes". Il s'aperçut rapidement qu'il était cependant vain d'espérer un débat sur ce thème* », écrit Pierre Kalck,

un de ses amis et ancien administrateur colonial, **dans un livre, Barthélemy Boganda. Élu de Dieu et des Centrafricains (Sévia, 1995).**



Le prêtre-député s'évertue à demander la pleine égalité des droits, à dénoncer le maintien du travail forcé en dépit d'interdictions officielles, à s'opposer à l'obligation de cultiver le coton en AEF, à s'insurger contre la violence des compagnies concessionnaires et de l'administration coloniale, etc. « *Celui qui ne dit rien consent. Qui consent au crime y contribue* », lance-t-il en plein hémicycle, à propos du travail forcé. Il déclare aussi, dès 1946, que la « *décolonisation* » est urgente.

En retour, Barthélemy Boganda est l'objet de campagnes de dénigrement, de harcèlement policier, de manœuvres de déstabilisation. Fin 1949, l'Église catholique le sanctionne car il conteste le célibat des prêtres. Il ne peut plus exercer son ministère. Cela ne modifie en rien ses positions.

En 1950, il se marie, passe de moins en moins de temps à Paris. Il s'appuie sur le Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique noire (MESAN) qu'il a fondé et qui entend « *défendre la liberté du peuple africain* », « *l'égalité entre tous les hommes* », « *la mise en valeur du sous-sol africain en vue de l'amélioration de la condition d'existence du peuple africain* », etc.

Brillant tribun, Boganda jouit d'une grande popularité grâce à ses prises de position contre les injustices du système colonial, son discours humaniste (« *zo kwe zo* », répète-t-il en sango, ce qui signifie « un homme en vaut un autre »), mais aussi grâce à son action sur le terrain. Lui-même planteur, il crée une coopérative pour défendre les intérêts des villageois et paysans. « *Malgré des pressions de toutes sortes et la manipulation des urnes* », il est réélu « *triomphalement* » député en 1951, constate le journaliste Pierre Barnières.

Les critiques virulentes de Barthélemy Boganda vis-à-vis de l'ordre colonial choquent ses interlocuteurs français. **En octobre 1957**, il dit par exemple : « *Qu'ils partent, les administrateurs colonialistes ! Qu'ils partent et que nos femmes et nos enfants jettent derrière leur avion le tison ardent... symbole du départ définitif et d'un souvenir couvert de honte et malédiction populaire.* »

En 1956 et 1957, il est respectivement élu maire de Bangui et président du Grand Conseil de l'AEF. Il plaide alors pour la constitution d'un État unitaire, décentralisé, qui serait composé de l'Oubangui-Chari, du Cameroun, du Congo, du Gabon et du Tchad, et qui serait ouvert au Congo belge et à l'Angola.

Il parle « *des États-Unis de l'Afrique latine* ». Alors que l'indépendance paraît inéluctable, Boganda a compris que les futurs États africains seront à la merci des grandes puissances s'ils ne s'unissent pas. « *L'indépendance dans l'isolement est une dangereuse illusion* », estime-t-il.

« Il s'inquiétait, se disait menacé »

Son projet n'a pas de suites. Il s'est « *heurté à l'hostilité générale des territoires intéressés. La forme sous laquelle il a été présenté, l'existence de nationalismes locaux [...] et la peur de voir M. Boganda annexer à son seul profit les réalisations des États voisins du sien expliquent les oppositions rencontrées* », rapporte *Le Monde*, en 1959. Le journal, qui parle de Boganda comme d'une « *figure du panafricanisme* », omet de préciser que la France et les autres puissances coloniales n'avaient aucun intérêt à ce qu'une fédération politique d'États voie le jour.

En septembre 1958, la France organise un référendum autour d'une nouvelle Constitution. Pour ses colonies d'Afrique subsaharienne, il s'agit de dire si elles acceptent ou pas de faire partie d'une « *Communauté française* », qui remplacera l'Union française et leur donnera un semblant d'autonomie. Les territoires qui voteront « non » deviendront automatiquement indépendants mais suivront leur chemin « *isolément* », à leurs « *risques et périls* », a prévenu le général de Gaulle.

Après avoir obtenu l'assurance que les colonies choisissant le « oui » auraient plus tard la possibilité de devenir indépendantes, Boganda appelle ses compatriotes à voter dans ce sens. Il leur précise toutefois que la France est « *responsable du mal qui a été fait ici* » et qu'elle devra « *le réparer.* » Après le référendum, il devient premier ministre de la « *République centrafricaine autonome* ».

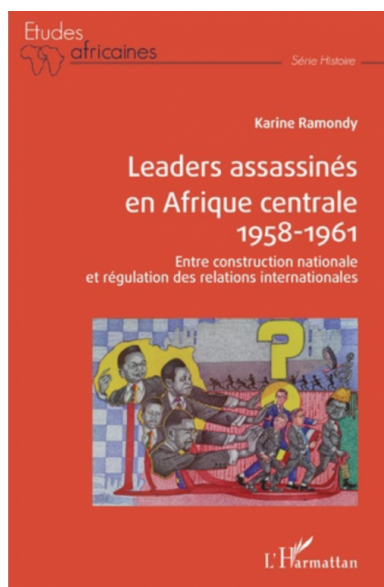
Le 29 mars 1959, jour de Pâques, Barthélemy Boganda est en train de revenir de Berberati à Bangui quand son avion, un Noratlas de la compagnie française UAT, ne donne plus de signe de vie. On retrouve deux jours après les morceaux de l'appareil et les dépouilles des cinq passagers et quatre membres d'équipage.

Alors qu'ils viennent à peine d'être localisés, des médias français évoquent un accident dû au mauvais temps : « *Il semble qu'un violent courant aérien, précédant une tornade, ait précipité l'appareil vers le sol* », écrit *Le Monde*. Deux jours avant, l'Agence France-Presse citait un chef de village affirmant : « *L'appareil, tous feux allumés, cherchait à atterrir lorsque l'accident s'est produit.* » Le haut-commissaire écrit de son côté que l'avion s'est « *disloqué en plein vol* ». Rien n'est clair.

Une commission d'enquête est constituée par la Direction générale de l'aviation civile en France. Le 7 mai, *L'Express* affirme : « *Les enquêteurs ont remarqué à la naissance de l'aile, sur le flanc gauche de la carlingue, une déchirure large d'un mètre cinquante : elle aurait pu être provoquée par l'explosion d'une charge plastique ou d'un explosif analogue. L'un des enquêteurs croit au sabotage.* »

On n'en saura pas plus : le rapport de la commission n'est pas rendu public. Ce silence officiel français sur les causes de l'explosion *« fut interprété comme l'aveu d'un assassinat politique. Certains mettaient en cause des services secrets (français ou belges, voire portugais), d'autres, les colons, ceux-là mêmes qui avaient fait obstacle en Oubangui à l'application aux populations "arriérées" de l'AEF des lois sur l'égalité des droits et la liberté du travail »*, analyse Pierre Kalck, conseiller du gouvernement centrafricain au moment des faits.

Une historienne, Karine Ramondy, a retrouvé dans les archives nationales françaises le rapport d'enquête. Elle dissèque ce document **dans un livre intitulé *Leaders assassinés en Afrique centrale 1958-1961* (L'Harmattan, 2020)**. Elle note qu'aucun des cinq passagers du Noratlas n'était attaché à son siège, ce qui laisse penser que *« cet accident a été soudain et extrêmement brutal »*, commente-t-elle.



Karine Ramondy relève des failles et un *« manque global de persévérance »* de la part de la commission d'enquête, notamment dans sa recherche de témoignages. L'équipe d'enquêteurs met en avant *« des analyses météorologiques incohérentes voulant prouver à tout prix la cause orageuse »*, souligne-t-elle, tout en indiquant qu'aucune trace d'explosif n'a

été détectée sur les quelques pièces de l'avion données à analyser – une partie des débris est restée sur les lieux de l'accident.

Fait inhabituel, le rapport d'enquête donne des *« conclusions évasives »*, s'étonne Karine Ramondy, puisqu'il explique que *« la cause génératrice »* de la dislocation *« est encore incertaine »*. Si la commission d'enquête française laisse entendre que l'accident pourrait avoir été causé par le mauvais temps tout en excluant la possibilité que l'avion ait été touché par la foudre, ses *« manques et manquements ne permettent pas d'écarter définitivement la thèse de l'attentat »*, conclut Karine Ramondy, qui se garde de privilégier une hypothèse en particulier.

Pour sa part, le général Yangongo, ministre de la justice au début des années 1980, confie à Mediapart avoir eu accès à des données d'une autre enquête, laquelle *« avait été diligentée par le paquet de Bangui, avec sur le terrain des éléments de la gendarmerie-français et ressortissants de l'AEF – mais qui n'a pas été menée à son terme. Dans le cadre de cette enquête, plusieurs dizaines de témoins ont été interrogés. Tous ont dit avoir entendu et vu l'avion exploser et tomber. On a récupéré des morceaux de l'avion éparpillés sur un rayon de plus de trois kilomètres »*.

Ce neveu de Boganda poursuit : *« Le Noratlas, un appareil robuste, s'est littéralement désagrégé en plein vol. Il ne peut s'agir d'une panne mécanique. Les éléments que j'ai pu rassembler montrent qu'une bombe a vraisemblablement explosé à l'arrière de l'appareil. »*

Pierre Kalck soutenait aussi la thèse de l'attentat. Selon lui, un colis piégé aurait été remis à l'équipage de l'avion à Berberati. Boganda avait reçu des menaces de mort au cours des mois précédents, précise-t-il dans son livre. Ce que confirme le général Yangongo : *« Il s'inquiétait, se disait menacé, à tel point qu'il avait décidé de contracter une assurance-vie. »* Le général pense que son oncle *« a été victime d'un complot »*. Il espère connaître un jour enfin la *« vérité »*.

En attendant, les prédictions de Barthélemy Boganda, considéré aujourd'hui comme une icône par une majorité de Centrafricains, se sont réalisées : devenue formellement indépendante mais sans réelle souveraineté économique et politique, la RCA, riche en ressources minières, est restée prisonnière d'intérêts étrangers puissants.

Sans cesse déstabilisée par l'extérieur, elle est l'un des pays les plus pauvres du monde en termes de revenu par habitant, l'appareil d'État n'a pas dépassé le stade embryonnaire, permettant l'essor de trafics en tout genre et d'épisodes d'extrême violence.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.